



MAIRIE DE FALLERON

85670 FALLERON

VENDÉE

téléphone : 02 51 35 50 91

télécopie : 02 51 35 54 54

e-mail : mairie.falleron@wanadoo.fr

Réunion du 15 janvier 2019

**COMPTE-RENDU**

L'an deux mil dix-neuf, le quinze janvier, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de FALLERON (Vendée), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Gérard TENAUD, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 11 janvier 2019

**PRÉSENTS** : MM TENAUD, GROSSIN, Mme VRIGNEAU, M. CHATELIER, Mme CHAUVIN, M. GIRARD, Mme HERBERT, MM ACHARD, ROUSSEAU, Mmes POUVREAU, BAUD, M. MICHENEAU, Mmes GABORIT et FOREST.

**ABSENTS** : M. GELEBART, Mmes RICORDEL et BONNEAU

**ABSENT EXCUSÉ** : M. BEHTUIS

Madame FOREST Céline a été élue Secrétaire.

---

#### **DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN SUR PROPRIÉTÉ RIAND**

Le Conseil Municipal décide de ne pas préempter la propriété des Consorts RIAND, sise 16 Rue de la Croix des Maréchaux.

#### **DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN SUR PROPRIÉTÉ JOUAN**

Le Conseil Municipal décide de ne pas préempter la propriété de Monsieur et Madame JOUAN, sise 5 Rue de Nantes.

#### **DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN SUR PROPRIÉTÉ ROTUREAU**

Le Conseil Municipal décide de ne pas préempter la propriété de Monsieur ROTUREAU et Madame GUICHETEAU, sise 10 Impasse des Prunelliers.

#### **RÉSIDENCE LES CHENES – LOYER 2019**

N'ayant pas eu d'augmentation des loyers pour l'année 2018, Vendée Habitat a décidé de revaloriser ses loyers en 2019. Le Conseil Municipal décide d'augmenter les loyers de la résidence Les Chênes pour l'année 2018 à hauteur de 1.25%.

#### **APPROBATION DU RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES TRANSFERTS DE CHARGES (CLECT) DU 5 SEPTEMBRE 2018**

Le Conseil Municipal approuve le rapport de la Commission locale d'évaluation des transferts de charges, relatif à l'évaluation des charges transférées suite au transfert de la gestion des piscines du Poiré sur Vie et d'Aizenay à la Communauté de Communes Vie et Boulogne et la restitution du Foyer de Jeunes de Palluau à la Commune de Saint-Etienne-du-Bois.

#### **VENTE DE PARCELLE À MONSIEUR NAULEAU, LA JAUBRETIÈRE**

La Commune fixe à hauteur de 63.20€ le prix de vente du terrain cadastré section ZP n°187 au lieu-dit « La Jaubretière » d'une superficie de 316m<sup>2</sup> à Monsieur NAULEAU et précise que ce dernier prendra à sa charge les frais de notaire.

**APPROBATION DE LA CONVENTION DE MAITRISE FONCIERE AVEC L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DE LA VENDÉE**

La Commune de Falleron a sollicité l'intervention de l'Etablissement Public Foncier de la Vendée sur les secteurs dits du « Moulin de Gâtebourse » et une « Friche en cœur de bourg » afin de maîtriser son foncier. Le Conseil Municipal valide la convention opérationnelle de maîtrise foncière.

**CONVENTION DE BALAYAGE MÉCANISÉ DE CANIVEAUX SUR LA COMMUNE DE FALLERON**

Le Conseil Municipal attribue à la société COVED le contrat de balayage mécanisé des caniveaux de la Commune pour une durée de trois ans.

**DÉPENSES D'INVESTISSEMENTS AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF**

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à payer des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2019, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget 2018.

**DÉCISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE**

Afin de clôturer l'année budgétaire 2018, le Conseil Municipal adopte une décision modificative de crédits complémentaires en fonctionnement à hauteur de 24 374€.

A FALLERON, le 17 janvier 2019

**Le Maire,  
Gérard TENAUD**

